

PROCES VERBAL
Assemblée des Déléguées
Mardi 08 avril 2019, 17h30
Auditoire Charlotte Olivier

Présents

Comité	Alexandre Waldmeyer – Président
AEML	Rachel Ingold – Secrétaire
	Fanny Delessert – Trésorière
	Damien Ruggli – Responsable Relations Etudiantines
	Alexia Roux – Responsable Relations Facultaires
	Dominik Banto – Responsable Relations Publiques
	Tanguy Espejo – Responsable Affaires Socioculturelles
	Alisson Charmey – Responsable Barbiturick
	Sofia Fernandes – Responsable ODP
	Romaine Vigne - Webmistress
	Margaux Ahtari – Responsable Swimsa Exchanges
	Shani Stockhammer – Responsable Formation

Délégué.e.s

BMed1

Délégué.e.s	Farah Hrasnica
BMed2	Aurélien Vanat
Délégué.e.s	Arnaud Meylan
BMed3	Timothée Vesin Christiane Marques Ana de Palma Alexander Coukos
Délégué.e.s	Bruno Mayor
MMed1	François Mo-Costabella Guillaume Thévoz
Délégué.e.s	Maxime Lalancette
MMed2	Alessandro Ischii Raphael Porret Cédric Fricker
Délégué.e.s	Léa Schiller
MMed3	
Invitées	Matthew Comte, David Gauthier, Julien Chatelain, Laura Buvary, Sebastian Petruzzella, Farah Hiasnica, Harry Hoang, Maelle Thiry, Barnabé Masson, Mégane Blanc, Alexis Heil, Inès Boutaga, Lara Pajic, Dimitri Prod'hom, Simon Crettenand, Michaella Florent, Lucas Barickman, Hugo Ravidà, Kilani Sassi, Rafael Hauser, Sophie Bataillard, Khalid Azamed, Alexis Cailleateau, Aurélie Balmer, Marie Perrin, Nilavan Sathasiva, Valentin Baechtold, Margaux Nussbaumer, Elio Butera, Anna Le May, Lorène Rousseau, Sophie Gabellon, David Strganac, Nastia Junod, Elodie Huber, Ana de Palma, Joud Al-Kaar, Guillaume Jordan, Alban Sadiku, Inès Baleyrier, Céline-Ema Corrier, Nedjma Mazouni.

Ordre du jour :

- 1. Acceptation de l'ordre du jour**
- 2. Acceptation du procès-verbal de l'AD du 16 octobre 2018**
- 3. Communications**
- 4. Prise de position pour la grève des femmes du 14 juin 2019**
- 5. Propositions de modifications des statuts**
- 6. Élections des délégué-e-s et représentant-e-s des étudiant-e-s aux différentes commissions**
- 7. Validation des candidatures du comité AEML 2019-2020**
- 8. Divers**

1. Acceptation de l'ordre du jour

La séance commence à 17:42

Alexia souhaite la bienvenue à toutes et tous à l'assemblée des déléguées de printemps.

A noter la présence élevée des deuxièmes années qui sont super chauds pour les élections AEML !

Une modification de l'ordre du jour est demandée pour l'ajout du point 4 : « *Prise de position concernant la grève des femmes du 14 juin 2019* ».

Votation :

« *Acceptez-vous l'ajout du point 4 à l'ordre du jour ?* »

- Oui – 85%
- Non – 0%
- Abstention – 15%

La modification est acceptée

Votation concernant l'acceptation de l'ordre du jour dans son entier :

- Oui – 100%
- Non – 0%
- Abstention – 0%

L'ordre du jour est accepté

1. Acceptation du PV précédent

Votation :

« *Acceptez-vous le procès-verbal du 16 octobre 2018 ?* »

- Oui – 88%
- Non – 0%
- Abstention – 13%

Le PV du 16 octobre est accepté par l'assemblée des déléguées

2. Communications

Alexia, notre chère responsable des affaires facultaires présente le projet de

l'Association des étudiants en médecine de Genève (AEMG) visant à uniformiser la procédure pour la postulation de l'assistantat en Suisse romande. Le premier but de cette modification serait d'uniformiser les dates de postulation et à plus long terme, celui de n'avoir qu'une seule plateforme de postulation. Il faudrait un étudiant de la faculté de Lausanne pour participer à un groupe de travail. Le SWIMSA soutient ce projet.

Alexandre Waldmeyer propose un temps de parole limité à une minute pour réduire la durée de l'AD qui s'annonce longue.

Le président AEML souhaite rappeler que l'image des étudiants est importante et qu'elle ne doit pas être utilisée à des fins personnelles, idéologiques ou politiques. Si quelqu'un souhaite utiliser cette image, il/elle doit d'abord en parler avec les représentants officiels.

3. Modification statuts

Pour rappel, seul l'AG peut modifier les statuts de l'AEML donc les modifications de statuts sont ici votées à titre informatif.

Les textes en rouges sont mis en évidence en vue d'être supprimés et les textes en verts sont proposé en vue d'être ajoutés. Les articles tout en noir seront ajoutés dans leur entier.

- *Art 11 : Fiscalité*

Même si l'AEML est une association à but non lucratif, nous sommes soumis à l'impôt à la suite d'un nouvel arrêté. Ceci induit la proposition d'ajout de statut par Alex come suit :

Art. 11 : Fiscalité

L'AEML, en tant que personne morale et bien qu'étant à but non lucratif, est assujettie à l'impôt sur le bénéfice et le capital, conformément aux articles 84 et suivants de la loi sur les impôts directs cantonaux (LI).

Art. 11.1 : Période fiscale

La période fiscale de l'AEML correspond à son exercice commercial s'étalant sur une période allant du 1er août de chaque année au 31 juillet de l'année suivante.

Art. 11.2 : Archivage de la fiscalité

La trésorière veille à ce que la comptabilité de l'AEML des cinq dernières années (son année de mandat étant non-comprise dans ces cinq années) soit archivée dans un classeur prévu à cet effet et transmise à sa successeur lors de la passation.

Ceci ne pose pas de problème vis-à-vis de la période estivale mais sert surtout à clarifier notre fonctionnement auprès du fisc et éviterai de faire de la comptabilité pendant la période de révision de janvier.

Votation :

« *A titre indicatif : Acceptez-vous l'ajout de l'Art. 11 tel que présenté ?* »

- Oui – 85%
- Non – 0%
- Abstention – 15%

- *Modification des statuts à la formule épïcène :*

Nastia Junod et Elodie Huber propose de modifier les statuts de l'AEML en les mettant à la formule épïcène. Il y a deux ans, les statuts avaient été mis à la forme féminin.

Le débat est ouvert : s'agit-il d'une retour en arrière ? La communication ne risque-t-elle pas d'être un peu floue ? Est-ce que cela montrerait une forme d'évolution ? Sommes-nous encore trop près du changement à la forme féminin et ne risque-t-on pas de décrédibiliser l'action d'il y a deux ans ? Faut-il reporter la modification en formule épïcène à dans quelques années ?

Le comité AEML rappelle que la forme au féminin a beaucoup interpellé cette année et a permis de sensibiliser les gens sur le sujet.

Cédric Fricker montre les slides qui avaient été présentées il y a deux ans, au moment du passage à la forme au féminin.

Votation :

« *A titre indicatif : acceptez-vous de changer les statuts pour un langage épïcène ?* »

- Oui – 23%
- Non – 54%
- Abstention – 23%

- *Création du poste de RAPS*

Elio Butera et Ana Le May présentent leur projet consistant à ajouter un poste au comité AEML qui promouvrait l'activité physique dans la faculté.

Une contre-proposition est faite visant à ajouter un membre au comité du responsable socio-culturel à qui incomberait cette tâche de promotion de l'activité physique.

Votation :

« A titre indicatif : acceptez-vous la création du nouveau poste RAPS au comité AEML ? »

- Oui – 20%
- Non – 60%
- Abstention – 20%

- *Adhésion des associations :*

Dimitri Durr et Arnaud Lyon soumettent leur projet d'ajout de statut à l'AD concernant un principe d'adhésion des associations à l'AEML pour bénéficier de l'enveloppe budgétaire. Le texte proposé est le suivant :

- 4.1.1 Adhésion d'une nouvelle association

- Une association souhaitant adhérer à l'AEML sera premièrement acceptée, pour une année d'essai et pour autant que l'ensemble des éléments suivants soient transmis et remplis :
- Avant l'Assemblée des Déléguées (AD) d'automne, ladite association transmettra au Comité de l'AEML :
- Le Procès-Verbal de son assemblée constituante ainsi qu'un exemplaire de ses statuts (qui doivent tous deux être valides au sens des Art. 60 et suivants du Code Civil).
- Une preuve de l'existence d'un compte bancaire propre à

l'association conformément à l'Art. 7 des présents statuts.

- Un organigramme complet mentionnant le nombre de membres au sein du comité directeur.
 - Un document écrit explicitant les motivations à adhérer à l'AEML, les objectifs, ainsi que les différentes idées/projets qui vont être réalisés au court de cette année d'essai.
 - Lors de l'Assemblée Générale (AG) suivant l'Assemblée des Déléguées susmentionnée, ladite association doit obtenir la majorité absolue des voix – les membres de l'association n'ayant pas le droit de vote – afin d'adhérer à l'AEML et entrer en année d'essai.
 - Suite à l'aval de l'AG et si la demande a été faite au préalable conformément au Cahier des Charges des Dons de l'AEML, ladite association peut recevoir une subvention de l'AEML dans le cadre de l'Enveloppe Budgétaire.
 - Lors de l'Assemblée Générale d'automne de l'année académique suivant leur adhésion, soit après une année d'essai, un vote définitif sera organisé afin de sceller le sort de ladite association.
- 4.1.2 : Exclusion d'une association
- Une association peut être exclue de l'AEML. Seules des raisons justifiées permettent d'enclencher une procédure d'exclusion. Ces dernières peuvent être les suivantes :
 - Ladite association se rend coupable d'une faute grave (i.e. pénalement répréhensible).
 - Ladite association nuit à l'image de l'AEML et de ses membres.
 - Ladite association à un taux d'activité et d'évènements faible (aucune activité sur un semestre).
 - Ladite association ne compte plus d'étudiantes en médecine en son comité directeur.
 - Tout membre de l'AEML peut demander l'exclusion d'une association auprès du Comité de l'AEML en invoquant des raisons

clairement justifiées. Ce dernier se chargera du vote lors de la prochaine Assemblée Générale et l'association sera définitivement expulsée de l'AEMML à la majorité simple des membres présents. Les membres de ladite association n'ayant bien évidemment pas le droit de vote sur cette votation.

Votation :

« *A titre indicatif : Acceptez-vous l'ajout du statut concernant l'adhésion des associations ?* »

- Oui – 13%
 - Non – 69%
 - Abstention – 19%
-
- *Déléguées MMed3*

Le texte proposé par les MMed3 est le suivant :

L'AD est composée des trois déléguées de chaque volée (qui sont les mêmes que les déléguées CCE). Les trois déléguées de volée, et leurs 2 suppléantes sont élues par leur volée au début de chaque année académique. La Responsable des Relations Facultaires se charge de la désignation des déléguées de la volée BMed1. La volée de MMed2 élit au semestre de printemps une présidente de volée, ainsi que 2 déléguées et 2 suppléantes, qui siègeront à la CCE l'année suivante en tant que représentantes MMed3. Cette dernière a la charge de trouver une 2ème déléguée de son choix. Les déléguées de volée ne peuvent pas être cumulativement membres du Comité. Les déléguées aux commissions et aux autres instances sont élues en principe à l'AG de printemps, à l'AG d'automne en cas de vacances. Le Comité s'assure de la participation des déléguées aux diverses séances, et peut désigner des personnes pour suppléer aux absences annoncées.

Votation :

« *A titre informatif : Acceptez-vous la modification de statut proposée par les MMed3 ?* »

- Oui – 80%
- Non – 0%
- Abstention – 20%

4. Prise de position concernant la grève des femmes du 14 juin 2019

Le statut mentionnant le devoir apolitique de l'AEML oblige le comité à consulter l'AD avant de prendre cette décision.

Votation :

« Acceptez-vous que l'AEML soutienne la grève des femmes du 14 juin ? »

- Oui – 94%
- Non – 6%
- Abstention – 0%

L'assemblée des déléguées accepte que l'AEML soutienne la grève des femmes du 14 juin.

5. Élections des délégué-e-s et représentant-e-s des étudiant-e-s aux différentes commissions

La liste présentée par Alexandre Waldmeyer est disponible en annexe. Les postes déjà pourvus sont en noir, les postes vacants sont en vert. Le comité AEML sera élu à l'AG. Les candidatures de déléguées et représentantes des étudiants au sein des commissions seront également validées lors de l'AG.

Se présentent aux différents postes :

- Ana de Palma pour le poste de responsable du projet Préparation ELM
- Joud Al-Kaar et Arnaud Lyon pour le poste de répétiteur skills BMed3.
Joud vient se présenter, Arnaud est en erasmus.

Votation :

« Qui élisez-vous au poste de responsable répétiteur skills BMed3 ? »

- Arnaud Lyon – 7%
- Joud Al-Kaar – 80%
- Abs – 13%

Joud Al-Kaar est élue responsable répétiteur skills BMed3.

- Timothée Vesin pour la ComSkills MMed1
- Guillaume Jordan pour ComSkills MMed2
- Maxime Lalancette pour la ComSkills MMed3
- Nedjma Mazouni pour déléguées de l'AD de la FAE. Deux déléguées seront tirées au sort sur base de volontariat début septembre.
- Inès Baleyrier et Khalid Azalmad pour les postes de délégués à l'AD de la SWIMSA.
- Dimitri Durr, Inès Baleyrier et Céline-Ema Cottier se présentent pour un mandat de 2 ans au Conseil de Faculté.
- Guillaume Thévoz à la commission Genre et médecine. Une place reste vacante.
- Guillaume Jordan pour la commission des Prix de la FBM.
- Le poste à la commission des sciences humaines de la FBM reste vacant.
- Alisson Charmay à la commission de recherche de la FBM.

Votation :

« A titre indicatif, validez-vous d'un bloc les délégués et représentants des étudiantes aux différentes commission ? »

- Oui – 92%
- Non – 8%
- Abstention – 0%

6. Validation candidature AEML

- Les candidats se présentent, vous êtes tous beaux ♥

A noter qu'une candidate se présente de manière spontanée et que certains ne sont pas là

Votation :

« Validez-vous les candidatures du comité AEML 2019-2020 ? »

- Oui – 90%
- Non – 0%
- Abstention : 10%

Les candidatures sont acceptées par l'assemblée des déléguées.

7. Divers

Notre cher Luca Tolsa n'ayant pu être présent, les postulants au poste de responsable BDM doivent présenter les modifications proposées.

Valentin Baechtold explique comment fonctionne actuellement le groupe de soutien et les problèmes que rencontre l'actuel comité du BDM (ex : ne pas savoir à l'avance qui bénéficiera du groupe de soutien complique la recherche de sponsors).

Harry Hoang présente la modification visant à motiver les sponsors à donner pour l'aspect caritatif du bal et non dans l'unique but de faire de la pub visant les étudiants en médecine.

Hugo Ravida présente les solutions suivantes, proposées par notre responsable BDM actuel :

- Choisir à l'avance quelles associations vont profiter des bénéfices du prochain BDM
- Laisser une voix au comité du BDM concernant le choix des associations qui bénéficieront du groupe de soutien.
- Les associations doivent donner un retour sur l'utilisation de ces fonds.

Alexia et Alexandre remercient tout le monde pour leur présence et leur investissement et nous souhaite à toutes et tous une bonne fin de soirée.

La séance est levée à 21h41.

Alexia Roux
Notre Responsable des relations
facultaires bien aimée

Rachel Ingold
Secrétaire

Annexe :

Annexe I : liste officielle des déléguées et représentantes des étudiantes



Lausanne, le 27 mars 2019

Liste officielle des déléguées et représentantes des étudiantes

Liste en accord avec l'Art. 5.1 Cahiers des charges et listes officielles des statuts de l'AEML. Ces dernières sont d'office invité aux Assemblées des Déléguées de l'AEML.

Note : Certains postes de l'AEML sont d'office membres de certaines commissions. Ils apparaissent donc en noir dans le cas de redondance.

- **Comité de l'AEML (13 membres) (Mandat 1 an)**
 - Présidente
 - Secrétaire
 - Trésorière
 - Responsable des Relations Estudiantes
 - Responsable des Relations Facultaires
 - Responsable des Relations Publiques
 - Responsable des Affaires Socio-Culturelles
 - Responsable du Barbiturick
 - Responsable du Bal De Médecine
 - Responsable de l'Office Des Polycopiés
 - Webmistress
 - Responsable swimsa-Exchanges
 - Responsable de la Formation
- **Membres de la CEF (13 membres) (Mandat indéterminé)**
 - Responsable de la Formation : Présidente de la CEF
 - Secrétaire CEF : est élue à l'AG de printemps. Le poste sera pris par la secrétaire de l'AEML s'il reste vacant.
 - Trois déléguées de la ComSkills
 - Responsable du répertoire BMed1
 - Responsable des répertoires skills BMed3
 - Responsables du résumé skills
 - Responsable de la Préparation ELM
 - Responsable du RESCOS BMed3
 - Responsable RESCOS MMed2
 - Responsable Skills clinique Intepro
 - Responsable du projet "Meet The Doctors"
- **Déléguées à la ComSkills (4 membres) (Mandat 1 an)**
 - Déléguée Bmed3 -> automatiquement la Responsable de la Formation
 - Déléguée Mmed1
 - Déléguée Mmed2
 - Déléguée Mmed3
- **Déléguées à l'Assemblée des Délégués de la FAE (3 élus et 2 tirés au sort sur volontariat) (5 membres) (Mandat 1 an)**
 - Responsable de la Formation

1

- Responsable des Relations Publiques
 - 1 Déléguée élue
 - 2 Déléguées tirés au sort sur volontariat (la FAE envoie un mail en début d'année)
- **Déléguées à l'Assemblée des Délégués de la swimsa (4 membres) (Mandat 1 an)**
 - Responsable de la Formation
 - Responsable des Relations Publiques
 - 2 Déléguées élues
- **Conseil de Faculté (Mandat de 2 ans) (8 membres)**
 - Présidente
 - Responsable Relations Facultaires
 - Responsable Relations Estudiantes
 - 5 étudiantes élues
- **Conseil d'École de Médecine (3 membres) (Mandat 1 an)**
 - Responsable Relations Facultaires
 - Responsable Relations Estudiantes
 - Présidente
- **Commission Consultative des Etudiantes (20 membres)**
 - Responsable Relations Facultaires d'office : Présidente
 - Responsable Relations Estudiantes d'office : Vice-Présidente
 - Présidente
 - Secrétaire : Secrétaire CCE
 - 16 Déléguées de volées élues au début de l'année (3 par volées, sauf 1 pour les Mmed3)
- **Membres de la commission genre et médecine (Mandat 1 an) (2 membres)**
 - 1 femme
 - 1 homme
- **Représentante à la commission des prix de la FBM (Mandat de 2 ans, renouvelable 2 fois) (1 membre)**
 - 1 étudiante de Bio ou de Médecine élu par le Conseil de Faculté ou sur proposition du Décanat, à qui l'AG de l'AEML peut proposer un candidat
- **Représentante à la commission Pro-Femmes (Mandat de 2 ans, renouvelable 2 fois) (1 membre)**
 - 1 étudiante de Bio ou de Médecine élu par le Conseil de Faculté ou sur proposition du Décanat, à qui l'AG de l'AEML peut proposer un candidat
- **Représentante à la commission des sciences humaines de la FBM (Mandat de 2 ans, renouvelable 2 fois) (1 membre)**
 - 1 étudiante de Bio ou de Médecine élu par le Conseil de Faculté ou sur proposition du Décanat, à qui l'AG de l'AEML peut proposer un candidat

2